

La commercialisation de plus de 160 appartements va débiter

L'abbaye de Toussaint L'Union du 26/01/2012 entre les mains d'un promoteur

À 2 900 euros le mètre carré, les prix présentés sur le premier site qui sera construit dans ce périmètre sont clairement parmi les plus hauts du marché local.

L'ANCIENNE abbaye de Toussaint, qui figure parmi les édifices protégés sur la liste des Monuments historiques, connaîtra une métamorphose.

Ce bâtiment imposant, datant des XVIII^e et XIX^e siècles, est aujourd'hui entre les mains de Nacarat, un promoteur immobilier dont le grand public a eu ces derniers jours de nombreux échos, pour une tout autre raison (lire ci-dessous).

Une aile pour les personnes âgées

Le mois prochain, la commercialisation d'un immeuble qui sera édifié contre l'abbaye va débiter. Le bâtiment occupera également l'ancien site du tribunal pour enfants. Cette opération concerne 45 logements, ce n'est que la première tranche d'un projet de grande ampleur.

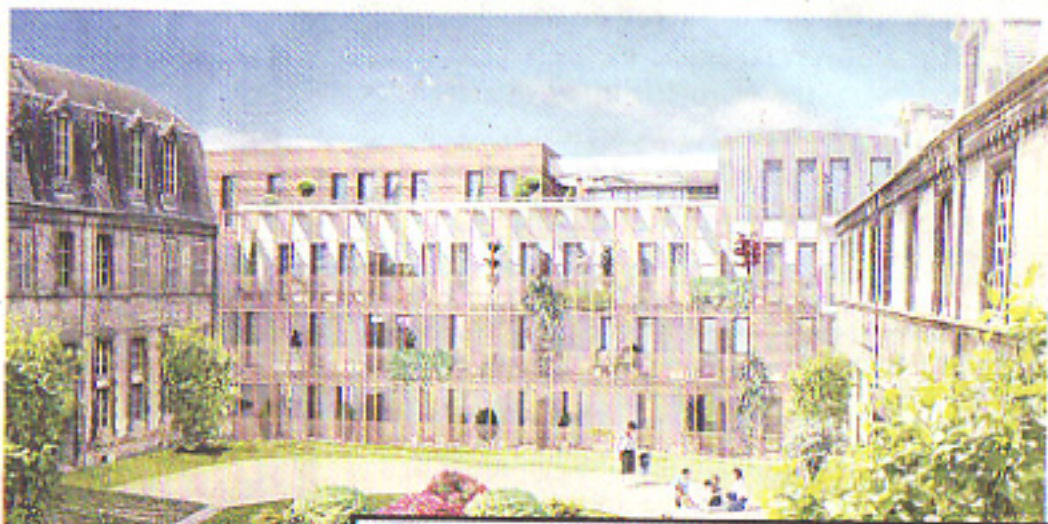
« Le prix moyen du m² sera d'environ 2 900 euros, pour des appartements allant du T2 au T4 », explique le responsable du programme, Rémi Mercier,

« nous sommes ici dans les prix pratiqués à Châlons pour du neuf, dans la fourchette haute ». À en croire une brochure distribuée ces derniers jours aux riverains, 2 900 euros serait plutôt le prix le plus bas proposé sur cette opération. Dans certaines habitations, le prix du m² atteindra 3 400 euros.

« Il y aura du parquet partout, des balcons, et nous rappelons qu'il s'agit d'un bâtiment basse consommation d'énergie », se défend le promoteur.

Sur l'emplacement de l'ancien gymnase, juste derrière l'abbaye, près de l'école du Mau, deux résidences sortiront de terre, dont une destinée aux personnes âgées autonomes. Ces 84 logements laisseront place, au rez-de-chaussée, à une salle de mobilité et à un gymnase, mis au service de la ville.

Pour la partie inscrite aux Monuments historiques, 35 à 40 appartements occuperont les anciens murs de l'abbaye. La cour intérieure et la salle capitulaire demeureront accessibles au public pendant 40



Sur l'abbaye, les travaux débiteront l'an prochain, pas avant.

jours chaque année. La commercialisation de cette tranche ne débitera au mieux qu'à la mi-2012, et les travaux ne seront lancés que l'an prochain. Nacarat vise, au préalable, l'obtention d'une déclaration d'utilité publique et l'accord des services fiscaux pour que l'ensemble de ces logements soient déclarés au sein d'une même copropriété. Le promoteur espère en effet pouvoir vendre les logements en faisant valoir l'accès au dispositif « Malraux », qui permet un avantage fiscal sur le montant des travaux.

Depuis la rentrée, le bâtiment semble à la dérive, ce qui n'a



La première partie du projet sera commercialisée le mois prochain.

pas échappé à l'association Nouvelle Catalogne (lire ci-dessous). Des intrusions ont eu lieu malgré la fermeture provisoire des accès, ce qui a amené Nacarat à porté plainte.

Sébastien LAPORTE

« De la destruction sans discernement »

Le président de l'association Nouvelle Catalogne s'est interrogé, dans un courrier adressé au maire et à l'architecte de Bâtiments de France, sur « la manière dont sont réalisées les démolitions autorisées des parties secondaires et autres verrous entourant l'ancienne abbaye ». « Ces travaux relèvent plus de la destruction sans discernement que d'une opération adaptée à un ensemble protégé au titre des Monuments historiques », explique-t-il.

« L'arrachement des fenêtres auquel il a été procédé ne se justifiait par ailleurs pas. Il vient accroître la crainte que nous nourrissons de voir la restauration de cette ancienne abbaye bâclée. » Nacarat précise de son côté que l'arrachement des fenêtres n'est pas de son fait, mais le résultat d'intrusions sur le site.

RC Lens : une affaire encombrante pour Nacarat

Le nom de l'entreprise Nacarat vous dit peut-être quelque chose. En effet, sous l'enseigne Nacarat, il est en général précisé « groupe Rabot Dutilleul ». Or, dans le cadre de la mise en examen du président du RC Lens, Jean-François Dutilleul a été longuement entendu et présenté devant un juge à Arras (Pas de Calais). La justice enquête sur des prêts (le montant de 4 millions d'euros a été cité) que Rabot-Dutilleul et BTP Ramery auraient accordés à Gervais Martel en juin 2010. « Pour moitié, cette somme devait aider le président du Racing à rester majoritaire au sein de la holding GM Finances (qui détient le club) », au moment où une banque était entrée au capital, selon des informations diffusées hier par La Voix du Nord.